



14ème législature

| | | |
|---|--|--|
| Question N° : 94098 | De Mme Sophie Dion (Les Républicains - Haute-Savoie) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Affaires sociales et santé |
| Rubrique > professions de santé | Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes | Analyse > formation. diplômés. |
| Question publiée au JO le : 15/03/2016 | | |

Texte de la question

Mme Sophie Dion attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État qui assurent l'intégrité et la sécurité des personnes nécessitant des soins en anesthésie et réanimation. Le métier d'infirmier anesthésiste qui nécessite une formation sur 7 ans permet à ces professionnels paramédicaux d'être reconnus, depuis 2014, au grade Master. Malgré une expertise avérée et un niveau de compétence particulièrement élevé dans notre système de santé cette profession ne bénéficie pas aujourd'hui du statut d'infirmier en pratiques avancées. Elle lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine et quelles actions il entend mettre en œuvre pour mieux prendre en compte et valoriser la profession d'infirmier anesthésiste.